

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** SUP FG

· **Code du produit:** 030337-SAM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Graisse

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

Société SAMARO S.A.S.
ZI Nord - Allée des Petites Combes
F-01700 BEYNOST
Téléphone 04 26 680 680
Téléfax 04 26 680 688
E-mail info@samaro.fr

· **Service chargé des renseignements:** E-mail info@samaro.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France: ORFILA: +33(0)145425959

Belgique: +32 70245 245 (24h) Centre antipoisons

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

Indications complémentaires:

EUH208 Contient Sulfonic acids, petroleum, calcium salts, Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts, Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Graisse lubrifiante

Composants dangereux:

CAS: 61789-86-4 EINECS: 263-093-9 Reg.nr.: 01-2119488992-18	Sulfonic acids, petroleum, calcium salts Skin Sens. 1B, H317	0,5-<10%
CAS: 68584-23-6 EINECS: 271-529-4 Reg.nr.: 01-2119492627-25	Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts Skin Sens. 1B, H317	0,5-<10%
CAS: 70024-69-0 EINECS: 274-263-7 Reg.nr.: 01-2119492616-28	Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts Skin Sens. 1B, H317	0,5-<10%
CAS: 68411-46-1 EINECS: 270-128-1 Reg.nr.: 01-2119491299-23	Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene Aquatic Chronic 3, H412	0,5-<2,5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:** Amener les sujets à l'air frais.

· **Après inhalation:** N'est pas applicable, préparation sans solvant

(suite page 2)

FR

Nom du produit: SUP FG

(suite de la page 1)

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Eau

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Ne pas respirer les gaz et fumées de l'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: SUP FG

(suite de la page 2)

Protection des mains:



Gants de protection

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme:	Pateux
Couleur:	Beige clair
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: Non applicable.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair >250 °C

Inflammabilité (solide, gaz): Non déterminé.

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.
Supérieure: Non déterminé.

Pression de vapeur: Non applicable.

Densité à 20 °C: 0,9 g/cm³

Densité relative: Non déterminé.

Densité de vapeur: Non applicable.

Vitesse d'évaporation: Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique: Non applicable.

Cinématique: Non applicable.

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

FR

Nom du produit: SUP FG

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Stable à température ambiante.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Oxydants forts
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Hydrocarbures, CO, CO₂

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

61789-86-4 Sulfonic acids, petroleum, calcium salts

Oral	LD50	>16.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>4.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50	>1,9 mg/L (rat) (4h)

68584-23-6 Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts

Oral	LD50	>16.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>4.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50	>1,9 mg/L (rat) (4h)

70024-69-0 Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)

68411-46-1 Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

41484-35-9 Thiodiethylene Bis (3-(3,5-di-tert-butyl hydroxyphenyl)propionate

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OCDE 402)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

Un contact répété ou prolongé peut provoquer une irritation de la peau.

Indications toxicologiques complémentaires:

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

FR

Nom du produit: SUP FG

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****61789-86-4 Sulfonic acids, petroleum, calcium salts**

CL50-96H	>10.000 mg/l (poissons)
CE50r	>1.000 mg/l (algues) (72h)
CE50	>10.000 mg/l (bactéries) (3h)
	>1.000 mg/l (daphnies) (48h)

68584-23-6 Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts

CL50-96H	>10.000 mg/l (poissons)
CE50r	>1.000 mg/l (algues) (72h)
CE50	>10.000 mg/l (bactéries) (3h)
	>1.000 mg/l (daphnies) (48h)

70024-69-0 Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts

CL50-96H	>10.000 mg/l (poissons) (OECD 203)
CE50 (statique)	>1.000 mg/l (algues) (72h)
	>10.000 mg/l (bactéries) (3h)
	>1.000 mg/l (daphnies) (48h)

68411-46-1 Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene

CL50-96H	>100 mg/l (poissons)
CE50r	>100 mg/l (algues) (72h)
CE50	51 mg/l (daphnies) (48h)

41484-35-9 Thiodiethylene Bis (3-(3,5-di-tert-butyl hydroxyphenyl)propionate

CL50-96H	>57 mg/l (poissons) (OCDE 203)
CE50	>100 mg/l (algues) (OCDE 201 72h)
	>100 mg/l (daphnies) (OCDE 202 48h)
NOEC	100 mg/l (algues) (OCDE 201 72h)
	>10 mg/l (daphnies) (OCDE 211 21d)

- 12.2 **Persistence et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:**
- Indications générales:**
- Catégorie de pollution des eaux 1 (D): peu polluant
- Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- 12.5 **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- PBT:** Non applicable.
- vPvB:** Non applicable.
- 12.6 **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

12 01 12* déchets de cires et graisses

Emballages non nettoyés:

- Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 6)

FR

Nom du produit: SUP FG

(suite de la page 5)

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Polluant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive 2012/18/UE**

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: Voir point 1**Acronymes et abréviations:**

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR